

Clayes de l'Info

avril 2021



Bulletin d'information de la commune de Clayes



Clayes

Le mot du Maire

Adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du mardi 6 avril, le budget 2021 de 1 170 159 € présente un équilibre de la section de fonctionnement pour un montant de 604 137 € et de 566 022 € pour la section d'investissement.

Comme prévu, la commune ne percevra plus de taxe d'habitation, hormis celle des résidences secondaires. Les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties sont conservées au même niveau que l'année passée. Afin de compenser la perte de recettes de taxe d'habitation, la commune récupère la part départementale expliquant ainsi le passage du taux de la Taxe Foncière Bâti de 19,08% à 38,98%. Il n'y aura aucune incidence pour les foyers clayens.

Des travaux de ravalement du bâtiment annexe à la cinquième classe sont en cours. Ayant découvert une fragilité structurelle de la grande cheminée de la chaufferie de l'école, nous avons, par sécurité, décidé sa destruction.

Profitant de la fermeture de nos établissements recevant du public, l'équipe municipale a validé l'exécution de différents travaux dans la cuisine de la salle polyvalente. De nouveaux équipements vont y être installés. Nous serons ainsi prêts pour la réouverture au public.

Les aménagements paysagés autour de la Mairie sont quasiment terminés. Des cheminements pour y accéder seront réalisés dans les semaines à venir.

Des réunions sont prévues avec notre aménageur Territoires et Développement concernant le futur aménagement de la tranche 4 de la ZAC des Petites Haies. Il n'y aura pas d'autre commercialisation avant 2022. Nous conservons le même cap d'un développement modéré de notre commune et de la préservation de notre précieux environnement.

Après neuf années passées à Clayes, Nicolas Paternostré, notre Directeur Général des Services, nous quittera le 21 mai pour rejoindre le bord de mer et plus précisément la commune de Ploulec'h où il exercera des fonctions similaires. Chaque Maire en est parfaitement conscient, le DGS a un rôle hautement stratégique dans le fonctionnement d'une commune. Nous partageâmes des moments et des chantiers importants pour le présent mais également pour l'avenir de notre village.

Aussi, au nom de l'équipe municipale et des agents communaux, je lui exprime mes plus sincères remerciements pour le travail qu'il a pu effectuer à nos cotés. Il sera remplacé par Florian Pinel.

Bonne lecture.

Philippe SICOT



Philippe SICOT et Ludovic COULOMBEL (conseiller départemental) en visite à la Mairie le 30 mars 2021



Sommaire

Le mot du Maire page 2

Conseil municipal page 3

Vie de la commune page 5

Vie associative page 11

Directeur de publication
Philippe SICOT, Maire

Commission communication
Resp. : Claude FOUILLET
Membres : Estelle BAURÈS, Solenne
GUINARD, Nadine ROULLEAU

Crédit photos
Mairie de Clayes.

Délibérations

Vous trouverez ci-dessous les principales délibérations du conseil municipal.

L'intégralité des comptes-rendus de séances est disponible sur notre site www.clayes.fr.

SUBVENTIONS 2021

Le Conseil Municipal a étudié les demandes de subventions des associations pour l'année 2021.

Les associations faisant appel à l'emploi salarié dans le cadre de leurs activités continuent de bénéficier d'une « prime annuelle » de 50 € :

- Amicale des Parents d'élèves : 310,00 €
- Clayes Piq'et Coud : 230,00 €
- La Clayes des Champs : 230,00 €
- Sports et Plaisir : 230,00 €
- Breizh Clayes Poker : 180,00 €
- La Prévention Routière : 50,00 €
- ADMR Montfort-sur-Meu : 1 132,50 €
- Le Temps de vivre : 205,00 €
- Taï chi - Qi Gong : 180,00 €
- Aïkido Club : 180,00 €
- Tennis de table : 180,00 €
- Coopérative scolaire : 3 700,00 €
- Association des Maires d'Ille et Vilaine : 383,35 €
- Clic Noroît : 317,10 €

RÉVISION DE L'INDEMNITÉ DU MAIRE

Les indemnités des élus sont assujetties aux cotisations et contributions sociales quand le montant annuel cumulé de toutes les indemnités perçues est supérieur à 20 568€ (50% du plafond de la sécurité sociale).

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de baisser son indemnité de fonction de 40,3% à 37,37% de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit de 1 567,42€ à 1 453,46€ bruts par mois) afin de permettre l'exonération de ces cotisations.

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL - DÉBATS SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Rennes Métropole a lancé en novembre dernier l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal.

Les publicités, enseignes et préenseignes ont un impact dans le paysage et, à ce titre, ces dispositifs sont soumis à une réglementation nationale protectrice de l'environnement et du cadre de vie.

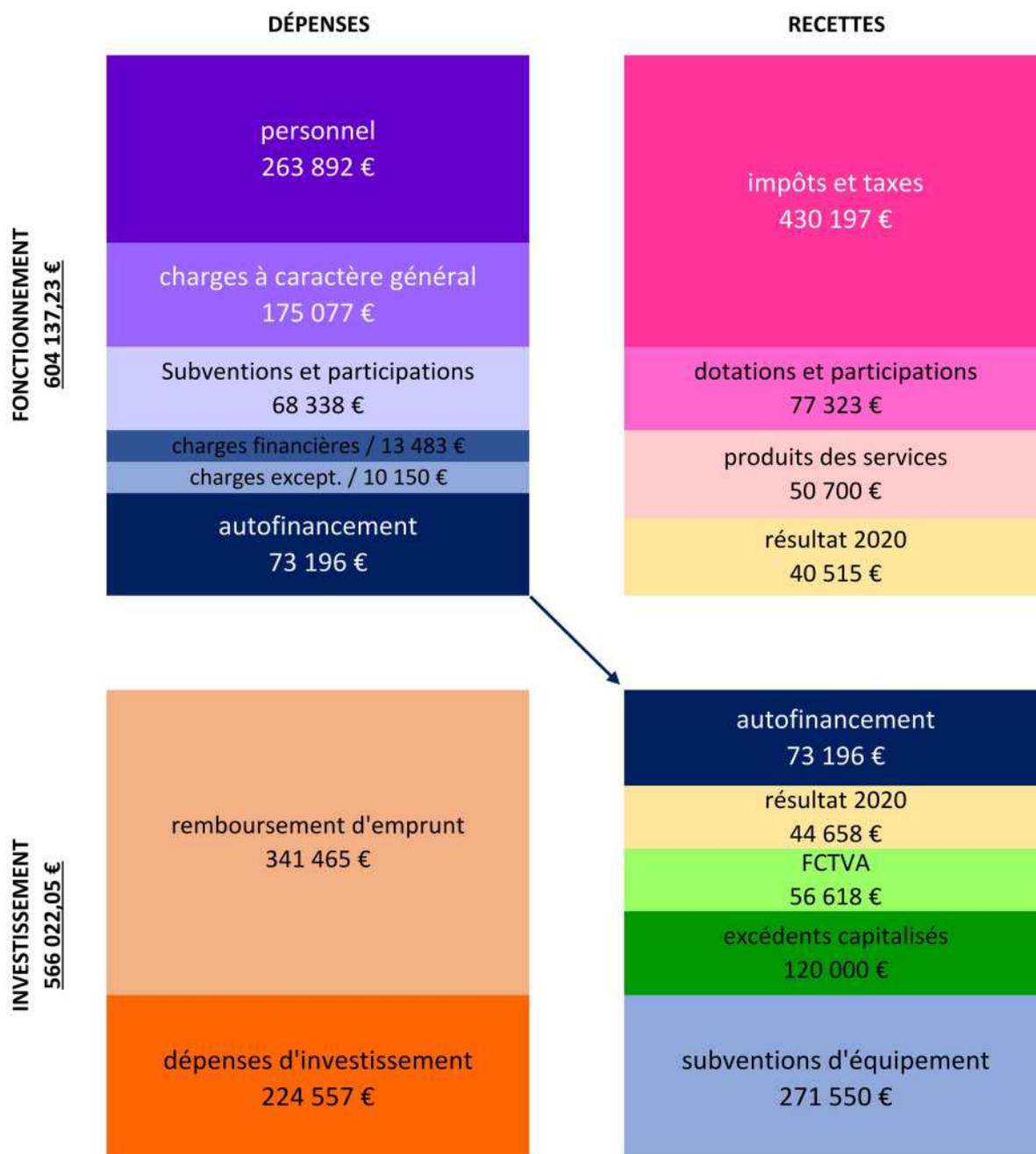
Les règles nationales sont nombreuses et différentes selon des critères complexes. Elles ont été profondément remaniées par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II), ainsi que par le décret du 30 janvier 2012 notamment. Elles ont pour but d'améliorer le cadre de vie et de lutter contre les nuisances visuelles. Certaines des dispositions nationales peuvent apparaître complexes, insuffisantes ou inadaptées aux spécificités locales.

Aussi, l'adoption d'un Règlement Local de Publicité permet d'identifier la sensibilité paysagère des différents sites du territoire et ainsi d'adapter la réglementation à ses caractéristiques et enjeux.

Suite à la présentation faite en séance, les points suivants ont notamment été soulignés lors du débat ; le conseil municipal :

- souhaite affirmer sa totale opposition à toute forme de publicité sur le territoire communal ;
- indique qu'à ce titre, dans l'écriture de ce projet de RLPi, la réglementation nationale protectrice de l'environnement et du cadre de vie doit être confortée dans ses règles les plus strictes ;
- précise que les dérogations au règlement national ne sont donc pas souhaitées ;
- indique que, conscient qu'il est interdit de tout interdire en la matière, il préconise l'écriture d'un règlement permettant aux communes qui, comme Clayes, souhaite préserver au maximum son environnement, permettant d'aboutir à cet objectif d'une commune sans publicité ;
- précise que cette « neutralisation » de la publicité doit également concerner les abribus, comme c'est déjà le cas actuellement sur la commune de Clayes ;
- indique que la rédaction de ce règlement doit naturellement permettre le positionnement d'enseigne de taille modérée pour les commerces présents sur les communes ;
- indique que conscient des possibles incompatibilités juridiques entre ce souhait de neutralisation et les différentes règles de droit applicables, le conseil municipal clayen souhaite que tout soit mis en oeuvre pour se rapprocher de cet objectif ;
- rappelle enfin que la préservation du cadre de vie et notamment la lutte contre les nuisances visuelles doivent rester la règle absolue.

Budget 2021



TAUX 2021

Le conseil municipal a décidé de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2021.

Particularité de cette année : la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80% des foyers (selon les revenus) et le transfert de la part départementale du foncier bâti vers la commune.

De ce fait, la taxe foncière départementale (19,90%) est aditionnée à la taxe foncière bâtie communale (19,98%) d'où le nouveau taux de référence pour la commune de **38,98% pour 2021**. Cette opération permet la compensation de la taxe d'habitation pour la commune et est sans conséquence financière pour les foyers clayens.

- Taxe foncière - Bâti : 38,98% (=)
- Taxe foncière - Non Bâti : 53,39% (=)

Élections départementales et régionales

Les élections départementales et régionales sont à ce jour prévues les dimanches 20 et 27 juin 2021.

En raison des conditions sanitaires et des mesures de distanciation nécessaires, ces deux scrutins se dérouleront dans la salle polyvalente.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Si vous êtes arrivé récemment sur la commune, il vous est encore possible de vous inscrire sur la liste communale pour pouvoir voter à Clayes en juin prochain. La date limite est fixée au 14 mai. Vous devez fournir une copie de votre carte d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Vous pouvez également vérifier si votre inscription sur la liste clayenne est bien effective à cette adresse : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE.

PROCURATION

Vous pouvez désormais commencer l'enregistrement d'une procuration sur le site www.maprocuration.gouv.fr. A l'issue de la procédure en ligne, vous devrez tout de même vous rendre dans une gendarmerie afin de la valider. Depuis le 17 juin 2020, le vote par procuration est une modalité de vote ouverte à tous les électeurs sans condition. Il n'est donc plus nécessaire de justifier le motif pour lequel il leur est impossible de participer au scrutin.

COMPÉTENCES

Le **département** reste une collectivité de proximité, de par son mode de désignation des conseillers départementaux (regroupement de 2 cantons depuis 2015).

Ses principales compétences sont :

- l'action sanitaire et sociale en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, de l'enfance et de la famille et des personnes en difficulté
- la gestion des collèges
- la culture
- l'équipement des zones rurales
- la sécurité incendie

La **région** est la plus grande des collectivités territoriales.

Elle possède de nombreuses compétences, notamment :

- dans le domaine du développement économique : aides aux entreprises, gestion des transports régionaux...
- dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle : fonctionnement et entretien des lycées, actions de formation et d'apprentissage, alternance...

Mais aussi l'environnement, le tourisme, le sport, la culture, le développement des ports et des aéroports, la protection du patrimoine, la gestion des fonds européens, l'aménagement numérique..



*L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !*



Mise à disposition d'un local commercial (40 m²)

Clayes, jolie commune en plein développement de plus de 900 habitants, membre de Rennes Métropole, met à disposition un local de 40 m² répartis sur 2 étages pour l'installation d'un commerce.

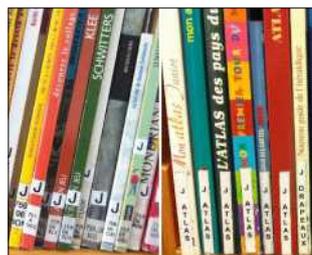
Située à 15 min de Rennes, Clayes est accessible par la RN 12, axe Rennes - St Briec ou par la ligne de bus 81 du réseau STAR (arrêt en face du local).

Placé en centre bourg, le local se compose d'un rez-de-chaussée de 20,3 m², avec un point d'eau potable (évier installé), des WC et d'un étage de 19,7 m² avec plancher bois. Un parking permet un stationnement rapide aux abords du local.

Si vous êtes commerçant ou artisan, intéressé pour développer un commerce de proximité, vous pouvez nous contacter par mail : commercesclayes@gmail.com.



Médiathèque



En tenant compte du contexte sanitaire, la médiathèque de Clayes vous accueille le lundi de 15h30 à 17h30 et le samedi de 10h30 à 12h30.

L'accès est libre dans le respect des gestes barrières : port du masque obligatoire, accès limité à 3 personnes.

Rappel des tarifs et inscriptions :

- Inscription gratuite pour les mineurs, les bénéficiaires du dispositif *Sortir!* ainsi que les demandeurs d'emploi.
- Adhésion adulte : 7,50€

Orgue

Le 7 mars dernier, Pascal Leray est intervenu dans l'église de Clayes pour entretenir l'orgue qu'il a lui-même conçu en 1999.

Accompagné de Jean-François Blouin, il a contrôlé l'accord, l'état des claviers, des tuyaux et de l'ensemble du système électronique et informatique.



Directeur Général des Services

Changement à la direction des services puisque Nicolas PATERNOSTRÉ quittera Clayes le 31 mai, après 9 ans passés sur la commune.

Il rejoindra la commune de Ploulec'h, près de Lannion, dès le 1^{er} juin prochain.

« Je souhaite remercier tous les agents de la commune et les élus qui se sont succédés depuis 2012, avec qui j'ai pu travailler dans un climat de confiance et de respect. Je suis heureux d'avoir pu aider à faire aboutir de nombreux projets : des rénovations de bâtiments publics (la mairie en 2019-2020, la salle polyvalente en 2017 ou la salle des jeunes en 2013), mais également l'ouverture du centre de loisirs à la rentrée de septembre 2014. Ces 9 années m'ont également permis de rencontrer de nombreux Clayennes et Clayens à l'accueil de la Mairie. »

Florian PINEL, recruté sur le poste de DGS, arrivera à Clayes le 10 mai afin de prendre ses fonctions en étant accompagné par Nicolas et le reste de l'équipe.



Florian PINEL et Nicolas PATERNOSTRÉ

Camion Pizza

Depuis mi-février, Pascal Legoff, de Pleumeleuc, a repris l'activité de camion à pizzas, présent le vendredi soir sur le parking de l'église. Venez vraiment les goûter !

Vous pouvez le contacter pour les commandes au 06 71 27 60 76 (L'Authentik).



Départ en retraite

Le 14 avril dernier, Philippe, le facteur de la commune depuis de nombreuses années, a fait valoir ses droits à la retraite. Nous le remercions pour le travail accompli et lui souhaitons une bonne deuxième vie.



Travaux

Dans le cadre des travaux de ravalement du bâtiment accueillant la 5^{ème} classe de l'école et le logement communal, la cheminée de la chaudière a dû être déposée en raison d'une importante fragilité structurelle qui aurait pu causer sa chute à court terme.



École



C'est le printemps en maternelle !

Il a débuté à l'école avec les arbres des deux portes des classes 1 et 2.

Cela a été l'occasion de découvrir le mélange des couleurs avec les PS, la symétrie avec les MS et l'artiste Monica Furlow avec les GS/CP



D'autres activités se poursuivent à la maison car la situation sanitaire nous y oblige...
Voici quelques réalisations :



Piégeage

Au cours de la dernière période de piégeage (21 juillet 2020 au 07 avril 2021), 69 ragondins ont été piégés sur la commune par Jean-Paul Noury, piégeur bénévole de la commune.

Nous le remercions pour son action depuis de nombreuses années.

LA RÉGULATION DES RONGEURS AQUATIQUES

La lutte contre les ragondins et rats musqués est encadrée par un arrêté préfectoral en date du 30 août 2017.

Ces rongeurs aquatiques propagent la leptospirose maladie transmissible à l'homme qui peut être mortelle (une douzaine de cas recensés chaque année en France). Les animaux domestiques notamment les chiens en sont aussi victimes.

Les personnes agréées posent des cages réglementaires et sélectives pour capturer ces rongeurs aquatiques.

Ne détériorez pas ou ne jetez pas ces cages à l'eau, celles-ci sont à la charge du piégeur et appartiennent à la commune. N'oubliez pas que chaque intervenant est un bénévole qui oeuvre pour l'intérêt général.

La dégradation ou le vol de ces cages sont susceptibles de poursuite devant les tribunaux.



LE RAGONDIN



Gros rongeur gris brun aux incisives orange, le myocastor coypus a les pattes arrière palmées et la queue arrondie. Il mesure de 0,7 à 1 mètre et pèse 6 à 8-10 kg.

Un couple peut générer en deux ans jusqu'à 90 descendants. C'est une espèce envahissante, classée nuisible par arrêté ministériel depuis 1996. De ce fait, les propriétaires de plan d'eau et les riverains de cours d'eau sont tenus par la loi de lutter contre cet animal.

Lorsqu'il nage, il est tout à fait possible de voir l'avant et l'arrière de celui-ci hors de l'eau à la différence du rat musqué qui lui à la queue plate (lorsqu'il nage, seul l'avant de ce dernier est hors de l'eau avec la queue qui va de droite à gauche et de gauche à droite). Se nourrissant de végétaux, le rongeur provoque des dégâts à une grande variété de cultures, si elles sont situées au bord de l'eau.

De plus, il peut évacuer jusqu'à 1m³ de terre dans la rivière en creusant son terrier. Il contribue ainsi à leur envasement et accélère l'érosion des berges.

Le ragondin déséquilibre les écosystèmes aquatiques. Il peut dégrader les frayères, gêner les oiseaux et les mammifères aquatiques (loutre, canard...) ou encore entrer en concurrence avec des espèces indigènes en voie de disparition comme le campagnol amphibie.

Le ragondin n'a quasiment aucun prédateur, surtout à l'âge adulte. En Amérique, il y a bien l'alligator...mais ici, ce n'est pas le cas.

De récentes études confirment le rôle prépondérant du ragondin et du rat musqué dans la transmission à l'homme de zoonoses comme la leptospirose, la toxoplasmose ou encore l'échinococcose.

A titre d'exemple, l'urine des rongeurs rejetée dans les cours d'eau et étangs contient des leptospires. Elle est à l'origine de très nombreuses contaminations indirectes de pêcheurs, de kayakistes et autres utilisateurs des milieux aquatiques

La FGDON 35 a mis en place une lutte collective par piégeage sur le département depuis 1997. Le piégeage sélectif au moyen de cages pièges regroupe environ 1500 piégeurs bénévoles agissant dans le cadre d'une mission d'intérêt public.

Chaque année, plus de 15 000 rongeurs sont ainsi capturés sur les milieux aquatiques du département, ce qui évite la prolifération potentielle de millions d'individus. Ces espèces invasives n'ont pas de prédateurs naturels sous nos latitudes.

Corvidés

Une opération d'effarouchement de corvidés en centre bourg a débuté le 21 avril dernier.

Les détonations sont réglées entre 9h et 19h à raison d'une toutes les dix minutes (aléatoire entre 4 et 10 mn).

Cette opération est rendue possible par la convention multi-services signée entre la commune et la Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Illet-et-Vilaine (FGDON 35).

Nous vous remercions pour votre compréhension en attendant le retour au calme.



Mairie

L'aménagement paysager de la Mairie a été réalisé en ce début avril : engazonnement, plantation de pommiers, poiriers, groseilliers et divers plants aromatiques. Ces plantations sont ouvertes à tous, gratuitement, en libre-service. Quand les fruits seront mûrs vous pourrez venir les cueillir en toute liberté et dans le partage.



Le prochain numéro de Clayes de l'Info paraîtra fin juillet, pour la période allant du 1^{er} août au 15 octobre 2021. Les articles devront nous parvenir avant le 1^{er} juillet 2021.

Association des pêcheurs

Comme l'an dernier, la pandémie nous contraint à annuler le concours de pêche qui devait se dérouler ce mois-ci.

La saison de pêche qui a lieu du 1^{er} mai au 31 décembre va bientôt commencer. Les pêcheurs devront bien-sûr respecter les consignes sanitaires.

Le 23 janvier, nous avons empoissonné l'étang de 154 kg de brochets, tanches, gardons et perches.

Les cartes permettant de pêcher dans l'étang sont nominatives (une seule personne par carte). Elles sont à retirer à l'accueil de la Mairie aux jours et heures d'ouverture.

Le prix des cartes est inchangé :

- Carte annuelle nominative 30€ (maxi 3 lignes)
- Carte journalière nominative 5€ (maxi 3 lignes)
- Carte annuelle nominative pour les moins de 16 ans 20€
- Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans résidant à Clayes uniquement (1 seule ligne)

Important : la pêche du brochet est limitée à une pièce par jour et par pêcheur.

Les contrôles de cartes sont assurés par les membres du bureau.

D'autre part, nous constatons trop souvent que des personnes jettent des papiers et autres déchets sur le terrain. Il est dommage qu'un manque de civisme entraîne une surcharge de travail aux agents communaux et aux bénévoles de l'association. Nous avons en quantité suffisante des poubelles au bord de l'étang pour en faire bon usage et respecter l'environnement.

Certains d'entre vous nous ont signalé la présence de nombreux ragondins, nous en prenons considération.



Composition du bureau de l'association

Président : Jean-Luc Lepage

Secrétaire : Jacques Pardo

Trésorier : Didier Bonnet

Membre : Jean-Paul Noury

Laurent Cronier a quitté son poste de trésorier, il est remplacé par Didier Bonnet.

Nous remercions chaleureusement Laurent de son dévouement pendant 5 ans, accompagné de ses parents, de sa belle-mère et de ses enfants en tant que bénévoles.

Sachez que malgré la situation actuelle, nous sommes à votre écoute et bien-sûr, **nous avons la pêche !**

INFOS pratiques

MAIRIE

Place de la Mairie
35590 CLAYES
Tel : 02 99 61 20 30
mairie@clayes.fr 
www.clayes.fr

Ouverture :
Mardi, jeudi et vendredi
de 14h à 18h
Mercredi de 9h à 12h30
Samedi de 9h à 12h

MÉDIATHÈQUE

Mercredi de 15h30 à 17h30
Samedi de 10h30 à 12h30
Tel : 02 99 07 10 32

PLATE FORME DÉCHETS VERTS

Lundi 9h à 12h
Mercredi 14h à 18h
Vendredi 9h à 12h
Samedi 14h à 18h

} horaires d'été



PanneauPocket,
**TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION**

Pour rappel, la commune dispose d'un outil d'information instantanée.

L'application Panneau Pocket, à télécharger sur son téléphone, permet à chaque habitant de bénéficier d'informations, d'alertes en cas d'événements particuliers sur notre commune.

Qui habite à Clayes ?

Dans cette nouvelle rubrique, nous souhaitons mettre l'accent sur les Clayens ou les Clayennes, leurs passions qui font la richesse de notre commune.

Pour ce numéro, nous avons choisi de vous présenter Guillaume Laurent, 34 ans, artiste, créateur, entrepreneur YOM IDEAS et depuis tout petit déjà débordant d'idées !

C'est d'ailleurs de là que vient le nom de son entreprise avec « ideas » pour toutes ses idées justement et « YOM » le surnom donné par son papa pour Guillaume.

Son truc c'est la « récup' » et ses terrains de jeux, les brocantes et les braderies dans lesquelles il achète des objets anciens tels que des vinyles, des cassettes audio mais aussi des cadres, des bandes dessinées, des diapositives ou encore un saxophone cassé pour leur donner une seconde vie avec des fonctionnalités nouvelles.

« *Tout part du visuel* ». Chiner, permet à Guillaume de voir l'objet et d'imaginer comment il va pouvoir le détourner, d'anticiper sa fabrication en une horloge, une lampe, une décoration, un rangement...

Il a commencé par des porte-clés en bois mais actuellement il travaille beaucoup les vinyles, qu'il découpe avec une scie à chantourner pour leur donner des formes personnalisées. Et tout est possible sur demande, le choix du disque avec la couleur de son étiquette centrale, du motif, du cadre et du fond avec une page de bande dessinée ou uni.

Employé logistique chez IKEA, il réalise ses créations pendant son temps libre depuis 5 ans déjà. Aidé par son jeune frère, il a créé son entreprise et il est maintenant autoentrepreneur depuis quelques mois.

L'objectif, à terme, est bien entendu de pouvoir vivre de la vente de ses productions. Certaines sont disponibles dans la boutique Kabanon, un « concept store » rennais de produits made in France, mais surtout sur son site internet, ou directement dans son atelier quand la situation le permettra.

Pour se faire connaître, le bouche-à-oreille, même si ce n'est pas trop d'actualité, fonctionne très bien aussi nous affirme Guillaume.



A Clayes...

Il y travaille, puisque toutes ses créations sont uniques et faites à la main ici à Clayes dans son garage qui lui sert d'atelier. Et il y habite aussi, depuis 3 ans avec sa conjointe et sa fille Emma de 5 ans scolarisée à l'école de Clayes. A l'époque, locataires à Pacé, ils ont eu un coup de cœur pour leur maison dans la ZAC des Petites Haies et pour notre commune calme et paisible, son centre bourg et son étang.

Guillaume nous confirme que chez lui sa décoration est faite à partir d'anciens objets qu'il met au goût du jour, une lampe fabriquée avec un vieux téléphone à cadran en bakélite, une enceinte Bluetooth intégrée dans un ancien poste de radio en bois... Son prochain projet transformer un piano droit.

Vous pouvez aller voir les créations YOM Ideas sur son site www.yomideas.fr Et contacter Guillaume !

